

CQP Agent thermal

RNCP13094 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	331t
Code(s) ROME	D1203
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3298 — Thermalisme
Date d'échéance	10/08/2016

Certificateur(s)

Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation professionnelle (CPNE FP) du thermalisme - Conseil nationales exploitants thermaux (CNETh)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent thermal prend en charge les curistes dans les unités de soins thermaux des établissements thermaux. Il délivre les soins thermaux à l'exception des soins administrés par les professionnels de santé et assiste les curistes dans les soins thermaux qu'ils réalisent en autonomie. Il exerce son activité conformément aux prescriptions médicales dans le respect des directives et protocoles en vigueur. L'activité de l'agent thermal s'exerce en autonomie sous la responsabilité d'un responsable des soins ou de service.

Les principales activités exercées sont les suivantes :

Accueil, information et orientation du curiste dans les lieux de soins thermaux

Accompagnement du curiste dans la réalisation des soins thermaux
réalisation des soins thermaux

Hygiène des lieux de soins thermaux

Transmission des informations et travail en équipe

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du certificat est capable de :

- Réaliser des soins thermaux prescrits par le médecin dans le respect des protocoles de soin en vigueur dans l'établissement
- Transmettre les informations et organiser son travail au sein d'une équipe
- Etablir une communication adaptée aux différents types de curistes accueillis dans l'établissement thermal
- Accompagner les curistes lors des soins thermaux en utilisant les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité
- Mettre en oeuvre les techniques d'entretien des cabines et des équipements thermaux propres à l'établissement thermal.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Stations thermales (105 sont reconnues par le ministère de la Santé)

La taille des établissements peut se situer entre 10 et 500 salariés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent thermal, agent hydrothermal, agent de service thermal, agent soignant thermal, hydrothérapeute, blanéotherapeute, agent thermal hospitalier

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 480 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en services aux personnes (48 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	T0X60 — Coiffeurs, esthéticiens · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 579
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	T0X60 — Coiffeurs, esthéticiens

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Présidence tournante, soit représentant employeurs soit représentant salariés

- au moins deux représentant des organisations syndicales de salariés
- au moins deux représentants de la délégation employeurs.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	10/08/2016
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP28199

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.medecinethermale.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13094/>